

## ABONNEMENTS

Canada et États-Unis

UN AN..... \$2.00

SIX MOIS..... \$1.00

Étranger (Union postale.)

UN AN..... f. 13.50

## LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES "

## AVIS

TOUTE DEMANDE DE  
CHANGEMENT D'ADRESSE  
DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE  
DE L'ANCIENNE ADRESSE.

Téléphone : 1412

J.-P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Québec

N.-D. DE QUEBEC NOVEMBRE 1903

Sa Sainteté Pie X et  
le gouvernement  
français

Mgr Andrieu, évêque de Marseille, adressait naguère à son clergé une lettre au sujet de la retraite pastorale. Dans ce document, le digne prélat parlait surtout des exercices spirituels auxquels ses prêtres devaient se livrer; mais il profita de l'occasion pour relever, avec beaucoup de dignité et de fermeté, des paroles inconvenantes que M. Combes, peu auparavant, avait prononcées, à l'adresse du clergé, dans son fameux discours de Marseille.

Pour cet acte de courage épiscopal, Mgr Andrieu se vit priver, par le gouvernement persécuteur, de son traitement concordataire.

Mgr Andrieu avait adressé un exemplaire de sa lettre circulaire à Sa Sainteté Pie X.

Le Pape fit écrire à l'évêque de Marseille, pour le remercier de son envoi, la lettre suivante :

" Illustrissime et Révérendissime Seigneur.

" J'ai été particulièrement heureux de seconder le désir que Votre Grandeur illustrissime et révérendissime m'exprimait dans son honorée lettre du 5 courant, et j'ai remis entre les mains du Saint-Père un des exemplaires qu'elle m'avait adressés de sa récente lettre-circulaire au clergé marseillais. Sa Sainteté a été vivement touchée des sentiments de profond dévouement envers son auguste personne que Votre Grandeur a voulu non seulement exprimer en son propre nom, mais encore inculquer aux prêtres de son diocèse, afin qu'ils reconnaissent dans cet attachement au Vicaire de Jésus Christ le caractère vicieux de la mission sacerdotale.

" Le Saint-Père n'a pas eu pour moins agréable le zèle dont Votre Grandeur fait preuve pour promouvoir les exercices spirituels de son clergé. L'auguste Pontife, comme l'observe avec raison Votre Grandeur, dans le gouvernement des deux diocèses qui lui furent successivement confiés, a montré toujours la plus haute estime pour la pratique de ces pieux exercices. Il est donc naturel que, devant aujourd'hui se préoccuper avec sollicitude du progrès spirituel des prêtres dans le monde entier, rien ne lui soit plus à cœur que le zèle des pasteurs des diverses Églises, pour rendre universelle et familière à tous les ecclésiastiques, une pratique pieuse que l'expérience a démontrée féconde en salutaires effets.

" Pour ce motif, le Saint-Père s'est réjoui de compter Votre Grandeur au premier rang de ceux qui s'appliquent à faire fleurir les exercices du clergé. Il ne doute pas non plus de la fidèle docilité de vos prêtres à correspondre au zèle de Votre Grandeur. Aussi le clergé de Marseille continuera à mériter le poste d'honneur que la visible

protection de Notre-Dame de la Garde lui a obtenu dans le passé, et, pour assurer toujours davantage le fruit des exercices si opportunément recommandés par Votre Grandeur, Sa Sainteté a daigné accorder, avec toute l'effusion d'une affection paternelle, une bénédiction spéciale et à Votre Grandeur elle-même, et à tous ceux qui prendront part à ces divers exercices.

" En vous faisant connaître toutes ces choses, je remercie aussi Votre Grandeur des expressions si gracieuses que renferme sa lettre à mon égard et de l'exemplaire de la circulaire qu'elle a bien voulu me destiner. Je conclus en me déclarant, avec les sentiments de l'estime la plus distinguée, de Votre Grandeur illustrissime et révérendissime, le serviteur,

" Pro-secrétaire d'Etat de Sa Sainteté,  
" RAPHAEL MERRY DEL VAL "

Comme on peut le voir, dans ce document, le Saint Père ne fait aucune allusion au passage de la lettre de Mgr Andrieu où il est question de M. Combes. Il se contente de louer l'évêque de Marseille de son zèle pastoral.

Il n'y avait donc pas l'ombre d'une provocation à l'adresse du gouvernement français dans la lettre du pro-secrétaire d'Etat de Sa Sainteté.

Aussi pendant plusieurs jours la presse ministérielle a-t-elle gardé le silence au sujet de cette lettre. Mais voici que tout d'un coup, ayant sans doute reçu le mot d'ordre des loges, des feuilles à la dévotion du gouvernement tentent de soulever l'opinion contre le Pape en prétextant que la lettre de Sa Sainteté, irréprochable dans la forme et dans le fond, constitue une provocation intolérable !

Voici, par exemple, ce que le *Petit Provençal* met sur les lèvres d'un intime de M. Dumay, directeur des cultes—lisez M. Dumay lui-même :

" Jamais aucune manifestation n'a été, plus que cette lettre de Rome, un défi direct au gouvernement français. Léon XIII avait du moins la réserve prudente de se taire ou de ne protester qu'en termes voilés. Mais, pour la première fois, nous nous trouvons en face d'un encouragement très net à la révolte épiscopale.

" Supprimer les traitements, c'est une mesure non seulement inoffensive, mais encore parfaitement ridicule. Ce n'est plus l'administration des cultes qui doit agir aujourd'hui, c'est le ministère des affaires étrangères.

" C'est à Rome, c'est sur Rome qu'il faut agir.

Comment faudrait-il donc agir sur Rome ?

" Ce n'est pas nous qui le pouvons. L'administration des cultes ne peut en rien se mêler d'affaires qui ne relèvent qu'à M. Delcassé.

" Mais croyez-vous qu'au lieu de patienter encore, il n'eût pas été plus efficace de renvoyer immédiatement le nonce d'un Pape dont la première manifestation politique est une insolence à l'égard du gouvernement français ?

" Après tout, il ne faut peut-être pas s'indigner, mais voir plutôt les résultats heureux qui peuvent découler de cette intervention maladroite. Elle a, je puis vous l'affirmer, ouvert les yeux à beaucoup d'indécis, qui n'admettaient qu'à regret qu'une séparation avec l'Église pût être nécessaire.

" Aujourd'hui, après cet éclat, la rupture apparaît si fatale, si certaine, qu'elle ne peut plus être différée.

" C'est une provocation, une déclaration de guerre.

" Tant mieux si la séparation s'accomplit, c'est Rome qui l'aura voulu."

De son côté, la *Dépêche de Toulouse* publie le récit d'une interview avec un " haut fonctionnaire de l'administration des cultes "—lisez encore M. Dumay—dont voici quelques extraits :

" La politique de Léon XIII était plus prudente, et les éclats de ce genre étaient soigneusement évités. Pie X, dès le début de son pontificat, entre en guerre comme une sorte de capitaine Fracasse. Faut-il s'en plaindre ?

" Et notre interlocuteur nous montre combien les sanctions du gouvernement restent illusoire :

" Nous supprimons des traitements, nous dit-il, à quoi cela sert-il ? A créer de l'agitation autour des prélats frappés et, au total, à rendre notre impuissance plus manifeste. Et puis, ce n'est plus à nous maintenant à agir : c'est au ministère des Affaires étrangères. Le noeud de la question est à Rome.

" Que va faire le gouvernement ? Je ne sais pas, puisque, encore une fois, c'est là un incident diplomatique qui dépasse l'administration des cultes.

" Toute notre patience a abouti à rendre la situation actuelle plus intolérable encore. Il faut agir vigoureusement. Dès la publication de la lettre de Pie X à l'évêque de Marseille, le ministère des Affaires étrangères eût dû, à mon avis, pour sauvegarder la dignité du gouvernement, rappeler immédiatement notre ambassadeur et donner au Nonce ses lettres de départ. On ne l'a pas fait. Je n'ai point à juger M. Delcassé, et je ne puis dire si c'est là une faute, mais il est, en tout cas, certain que l'attitude de Pie X a fait plus en quelques jours pour la cause de la séparation des Églises et de l'Etat que plusieurs années de propagande républicaine." (1)

Il est manifeste que les franc-maçons qui dirigent le gouvernement français trouvent que le temps est arrivé de déclarer ouvertement la guerre à l'Église. Avec l'hypocrisie dégoûtante qui les distingue, ils cherchent à faire croire que c'est le Pape qui doit être tenu responsable de cette guerre à cause de son attitude provocatrice ! Réussiront-ils, par cette manœuvre grossière, à jeter de la poudre aux yeux des Français ?

(1) Subsequemment, M. Du nay a déclaré n'être pas le héros de ces interviews, mais que ces déclarations traduisent parfaitement ses idées.

M. Loubet, président de la République française, doit aller à Rome, assez prochainement, rendre sa visite au roi d'Italie.

A l'occasion de ce futur voyage, on a discuté la question de savoir si M. Loubet demanderait une audience au Saint-Père et si cette audience lui serait accordée, s'il la demandait.

On le sait, depuis l'occupation sacrilège de Rome par les rois d'Italie, les Souverains Pontifes Pie IX et Léon XIII, pour protester contre cette spoliation, ont établi une règle invariable : aucun chef d'Etat catholique qui ferait visite au roi d'Italie, à Rome, ne saurait être reçu par le chef de l'Église.

Grâce à cette règle, aucun chef d'Etat, officiellement catholique, n'a encore rendu visite au roi d'Italie, en sa capitale usurpée.

Les chefs d'Etat non catholiques, en visite à Rome, sont reçus au Vatican, mais à la condition de ne pas partir du Quirinal pour aller faire visite au Souverain Pontife.

Cette règle, très sage, a été inspirée par la nécessité de maintenir la dignité du Saint-Siège en face de l'insurrection et d'empêcher toute ombre de prescription de s'établir en faveur de l'usurpateur.

On s'est demandé, en France, si le nouveau Pape ne dérogerait pas à la règle établie par ses deux prédécesseurs, au moins en faveur de M. Loubet.

Des journaux ont même prêté à Son Eminence le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, et à quelques autres prélats français, l'intention d'intervenir auprès de Pie X dans ce sens, sous le prétexte qu'un refus de recevoir le président de la République exposerait l'Église, en France, à de graves inconvénients.

Nous ne savions jusqu'à quel point ces bruits étaient fondés. Chose certaine, c'est que la tentative ne se fera pas ; et qu'elle n'a jamais eu la moindre chance de réussir auprès de Pie X qui, à une très grande bonté, joint une rare fermeté et une vigilance à toute épreuve.

Un article de l'*Osservatore Romano*, journal bien placé pour connaître la pensée du Pape, a fait cesser tout doute sur le sort qui aurait été réservé à M. Loubet s'il avait demandé à voir le Souverain Pontife, après avoir rendu visite au roi d'Italie. Le journal romain fait clairement entendre qu'on ne saurait espérer, en faveur de M. Loubet, une exception à une loi générale, et que l'application de cette loi générale ne saurait être interprétée comme une offense à l'égard de qui que ce soit.

Depuis, les journaux français ont annoncé que M. Loubet ne demanderait pas à voir le Pape... pour n'avoir pas à essuyer un refus !

Maintenant, c'est autre chose. On dit que madame Loubet, femme du président, a figuré officiellement dans la réception faite au roi et à la reine d'Italie afin d'obliger celle-ci à l'inviter à accompagner M. Loubet à Rome, lors de la visite officielle du président au roi. Madame Loubet profiterait de l'occasion pour demander une audience au Saint Père qui ne la lui refuserait peut-être pas.

On semble espérer que cette visite de madame Loubet au Pape donnerait une certaine satisfaction aux catholiques français !

Pour nous, comme pour notre excellent confrère de la *France chrétienne*, ce ne serait là qu'une fumisterie.

En vertu de la constitution française, madame Loubet n'a aucun caractère officiel. Elle n'est pas Présidente de la République, mais simplement madame Loubet, une dame quelconque.

Sa démarche auprès du Souverain Pontife, en la supposant couronnée de succès, ne servirait qu'à mettre davantage en relief l'irrégularité de la position de son mari : chef d'Etat officiellement catholique qui lance un défi à la Papauté en reconnaissant la spoliation des Etats du Saint-Siège.

## Encore la question de l'Alaska

Peu avant la prorogation du parlement fédéral, on a produit devant les chambres la correspondance échangée entre le gouvernement anglais et le gouvernement canadien au sujet de la brûlante question de la frontière de l'Alaska.

Cette correspondance nous fait voir plusieurs choses intéressantes.

D'abord, le gouvernement anglais et le gouvernement canadien ont tous deux eu la faiblesse d'acquiescer aux prétentions du gouvernement de Washington qui repoussait un tribunal d'arbitrage régulier, composé de personnes indépendantes et non intéressées, et exigeait que la question fût soumise à une commission de juristes dont trois seraient nommés par l'Angleterre et trois par les Etats-Unis.

Jamais cette proposition n'aurait dû être acceptée.

Au point de vue du droit international, les Etats-Unis proposaient, tout simplement, une fumisterie.

Qui a jamais entendu parler d'un tribunal d'arbitrage composé de cette façon ? Il aurait fallu exiger un septième commissaire, absolument indépendant et désintéressé, pour donner à la commission un caractère quelque peu sérieux et impartial.

En se montrant plus ferme, le gouvernement anglais aurait pu, sinon amener le gouvernement de Washington à accepter un véritable arbitrage, du moins le mettre dans une position qui l'aurait empêché à tout jamais de parler d'arbitrage, à qui que ce soit.

Mais en face de l'Oncle Sam, le lion britannique n'est qu'un lièvre.

Voyez, par exemple, comment les choses se sont passées dans l'affaire du Vénézuéla.

L'Angleterre se chamaillait, depuis des années, avec le Vénézuéla, au sujet

d'une question de frontières.

Un jour, l'oncle Sam dit à John Bull : — Vous feriez mieux de soumettre ce différend à un arbitrage.

John Bull risque, d'abord, le traditionnel *We have nothing to arbitrate*.

L'Oncle Sam, grossissant la voix, reprend : — Soumettez votre différend avec la Vénézuéla à un arbitrage.

Et John Bull soumet humblement son différend avec le Vénézuéla à un arbitrage, à un vrai arbitrage. Il ne lui vient seulement pas à l'esprit de parler d'une commission composée de trois Anglais et de trois Vénézuéliens; et s'il avait eu l'envie folichonne de vouloir soumettre la question à une pareille commission, l'Oncle Sam se serait chargé de la lui faire passer.

Le gouvernement canadien, lui, aurait eu, d'après la correspondance, quelques velléités de résistance. Il s'est opposé au choix des trois commissaires des Etats-Unis, trois hommes politiques, trois partisans violents. Il aurait voulu des juges calmes et impartiaux. Mais en acceptant la forme de la commission, le gouvernement canadien s'était mis la corde au cou. On ne l'a pas consulté, bien entendu, sur le choix du personnel, du moins sur le choix des trois commissaires des Etats-Unis. Le gouvernement anglais a rudement mis de côté les observations du gouvernement canadien, et avec une hâte vraiment indécente, pour faire plaisir à l'Oncle Sam, a accepté, sans broncher, le choix de MM. Root, Turner et Lodge.

Du reste, la composition de la commission importait peu. En supposant que le gouvernement anglais ou canadien eût eu le choix des trois commissaires américains, le résultat aurait été nécessairement le même. Car il est impossible de trouver un citoyen des Etats-Unis capable de donner tort à son pays. Là-bas, la formule du patriotisme, la voici : *I am for my country always, right or wrong*.

\* \*

Qu'on le remarque bien : nous ne prétendons pas avoir suffisamment étudié cette question de la frontière de l'Alaska pour pouvoir dire si les prétentions du Canada étaient fondées, ou si le droit se trouvait du côté des Etats-Unis. Ce qui nous révolte, ce n'est pas tant la décision rendue, que la fumisterie de la commission que les Etats-Unis ont su imposer aux gouvernements anglais et canadien, et la déplorable faiblesse dont ceux-ci ont fait preuve en acceptant pareille plaisanterie.

Ce qui est criant, c'est que, devant une commission semblable, le Canada n'aurait pas pu avoir gain de cause, même en supposant que ses prétentions eussent été fondées au delà de toute contestation possible.

Jamais un commissaire des Etats-Unis n'aurait fait ce que lord Alverstone vient de faire. Le gouvernement anglais le savait et le gouvernement canadien aurait dû le savoir.

\* \*

Devant la chambre des Communes, sir Wilfrid Laurier, en parlant de la décision de la commission, a eu des paroles amères.

Le remède à nos maux, a-t-il dit, il

faut le chercher dans le droit pour le Canada de faire lui-même ses traités. Ce qui revient à dire que le Canada doit cesser d'être colonie britannique.

Singulier homme que sir Wilfrid. Hier, *british to the core*, poursuivant, au dire du *Soleil*, le même but impérialiste que poursuit lord Minto; aujourd'hui, prêchant virtuellement la rupture du lien colonial. Car, enfin, un pays qui fait ses propres traités est un pays indépendant.

Ce dernier propos de sir Wilfrid est beaucoup commenté en Angleterre.

Pour nous, le remède n'est pas où M. Laurier croit le voir aujourd'hui. Ce dont nous avons besoin, c'est de la fermeté, c'est du caractère chez nos hommes publics, tant à Ottawa qu'à Londres.

\* \*

Le ton des journaux anglais, en ce moment, est très instructif. A peu d'exceptions près, ils sont unanimes à dire que la perte de notre cause devant la commission est amplement compensée par la disparition de la scène diplomatique d'une question qui aurait pu tendre les relations entre l'Angleterre et les Etats-Unis ! C'est de l'égoïsme pur ; et avec cet esprit-là l'Angleterre ira loin dans ses concessions à l'Oncle Sam, au détriment du Canada.

Et cette bassesse dont la nation anglaise fait preuve, dans l'espoir de rester en bons termes avec les Etats-Unis, est d'autant plus humiliante que les citoyens de la grande et arrogante République, si l'on excepte quelques anglomanes de New-York, de Boston et de certaines autres grandes villes, détestent, méprisent et haïssent les Anglais, et ne désirent rien tant qu'une guerre avec l'Angleterre afin de l'écraser à tout jamais !

Quand on connaît, comme nous les connaissons, les sentiments de haine féroce qui existent au sein du peuple des Etats-Unis à l'égard du peuple anglais, on se sent pris d'un invincible dégoût en lisant les stupides tirades de la presse anglaise au sujet de l'amitié qui existe entre les deux grandes nations sœurs, amitié qu'il faut conserver à n'importe quel prix.

\* \*

Une dernière observation. Le *Star*, de Montréal, en date du 3 novembre, au cours d'un article de rédaction sur cette question, disait :

« En attendant, nous trouvons qu'on y va un peu rudement en besogne à Toronto. La suppression de tout emblème anglais au banquet que le *Canadian Club* a offert à M. Aylesworth rappelle un peu trop les insultes que la populace a faites à lord Elgin, en 1849. C'est un *loyalisme* d'un mauvais genre que celui qui recourt si facilement à des mesures extrêmes. »

Remarquez, s'il vous plaît, que cela se passe à Toronto, et non point à Québec, ni à Montréal, ni à Saint-Hyacinthe ni aux Trois-Rivières. Ce qui n'empêchera pas ces mêmes gens de Toronto d'accuser, à la première occasion, les Canadiens français de manquer de *loyalisme* à l'égard de l'Angleterre !

## La question du drapeau national

Le mouvement en faveur de l'adoption du drapeau Carillon-Sacré-Cœur, comme drapeau national des Canadiens-français, tant du Canada que des Etats-Unis, n'est pas arrêté, malgré certaines résistances inexplicables. Et il ne faut pas s'en étonner ; car l'idée est trop belle, trop essentiellement canadienne-française, trop propre à évoquer nos plus chers souvenirs, les plus glorieuses traditions de notre race, les plus nobles aspirations de nos religieux ancêtres, pour que les quelques objections que l'on a formulées contre ce drapeau aient pu lui être fatales.

Bien peu nombreux, croyons-nous, sont les Canadiens français qui ne sentent le besoin d'un drapeau national qui nous soit propre, entièrement et absolument à nous, tiré de notre histoire, de nos traditions, de notre vie intime, proclamant notre Foi catholique et notre nationalité distincte ; un drapeau autour duquel tous les Canadiens français, quel que soit le lieu qu'ils habitent, pourront se grouper, se tenir étroitement unis et bien serrés, comme les membres d'une même race, vivant de la même vie religieuse et nationale, parlant la même langue, marchant droit et ferme vers le but commun que la Providence leur montre à tous.

Ce projet du Carillon-Sacré-Cœur, soyons en persuadé, ne se serait pas fait jour sur tant de points du territoire à la fois, n'aurait pas été salué et acclamé, simultanément, pour ainsi dire, partout dans la Province de Québec, dans les centres canadiens des Etats-Unis, et dans les lointaines prairies de l'ouest, s'il n'était venu à l'heure providentielle.

Notre Foi, source première de notre force comme peuple et guide nécessaire dans l'accomplissement de notre mission civilisatrice, est menacée de toute part..... par le souffle énervant de l'hérésie ambiante, par l'haleine empestée qui nous vient de l'infidélité française, par les soucis absorbants du matérialisme anglais et américain. Et par cela même que notre Foi est menacée, notre nationalité l'est également.

Il s'agit donc de défendre et notre Foi et notre nationalité. Or pour les défendre, les Canadiens français doivent se rallier. Et pour se rallier, efficacement, ne leur faut-il pas un drapeau qui symbolise à la fois et leurs croyances religieuses et leurs aspirations nationales ?

Le tricolore ne symbolise ni les unes ni les autres. Ce drapeau, du reste, ne nous appartient pas. C'est le drapeau politique d'un autre peuple tout à fait distinct de nous, bien que nous ayons avec lui une commune origine et une langue commune.

Ce qui nous différencie essentiellement du peuple français, c'est que nos destinées ne sont pas communes. Le même drapeau ne saurait convenir aux deux peuples. Il nous faut un drapeau qui sorte de notre passé, de notre histoire, de nos traditions, de nos croyances, comme la fleur sort de la tige qui la porte.

On a proposé divers projets de drapeau national pour les Canadiens français. Un seul a eu du succès : le drapeau Carillon Sacré-Cœur, parce que c'est lui qui symbolise le mieux notre Foi religieuse et nos glorieuses traditions nationales.

Que les amis de ce projet continuent l'œuvre de propagande commencée, avec calme, mais avec zèle et persévérance, et ils verront, assurément, et peut-être avant longtemps, le triomphe éclatant de ce beau drapeau.

## A propos de congrès

On nous écrit :

J'ai lu avec intérêt ce que vous avez publié, dans le numéro d'octobre de la *Vérité*, au sujet du premier congrès catholique suisse, du cinquantième congrès des catholiques allemands, et du congrès de la Fédération des sociétés catholiques des Etats Unis.

En lisant ces comptes rendus, une pensée, qui m'a souvent troublé, m'est venue à l'esprit avec plus de force que jamais : Qu'il est regrettable que nous n'ayons jamais eu qu'un congrès catholique en cette province, et cela il y a déjà plus de vingt-trois ans ! Ce n'est pourtant pas par manque de besoin !

On sait de quel immense avantage ont été ces congrès partout, spécialement en Allemagne où ils ont lieu régulièrement chaque année, depuis cinquante ans. Si partout ils n'ont pas produit d'aussi grands résultats qu'en Allemagne, c'est uniquement parce qu'on n'y a pas mis le même zèle et la même persévérance.

Personne n'ignore combien Léon XIII encourageait ces congrès, organisés et conduits dans un esprit vraiment catholique : congrès particuliers, comme ceux des juristes français, de la jeunesse française, etc ; congrès régionaux, comme ceux de Lille, etc ; congrès nationaux, comme ceux d'Allemagne. Léon XIII ne se contentait pas de les encourager, de les bénir, de les approuver : il les conseillait fortement et les désirait, comme il s'en est exprimé en saintes circonstances.

Et voici maintenant que son bien-aimé successeur, Pie X, glorieusement régnant, n'attache pas une moindre importance à ces congrès, comme on peut le voir par la chaleureuse lettre qu'il a fait écrire aux promoteurs du premier congrès catholique suisse, lettre que vous avez été bien inspiré de reproduire.

C'est que Léon XIII voyait et que Pie X voit dans ces réunions de puissants moyens d'exercer, par la parole et la publicité, une influence salutaire et durable sur les masses, sur l'opinion publique, dans l'intérêt de certaines classes spéciales, par exemple, des classes agricoles, ouvrières, etc, dans l'intérêt particulier d'une nation, et même dans l'intérêt plus général de l'Eglise.

Dans ces congrès nationaux, particulièrement, les catholiques peuvent se concerter, s'entendre, s'unir et s'armer pour la défense de leurs légitimes intérêts matériels et surtout spirituels et moraux.

Enfin, Léon XIII voyait dans ces fréquents congrès un moyen de ramener peu à peu la société, en général, à l'Eglise, partout où elle s'en était éloignée, ou de l'y attacher par des liens plus forts. Il y voyait même un moyen d'agir très efficacement, avec le temps, sur les gouvernements et les chefs des peuples.

Il n'y a aucun lieu de supposer que S. S. Pie X envisage cette question autrement.

En effet, dans ces temps de démocratie, nul doute que l'opinion publique, une fois bien formée et bien établie sur de fortes et inébranlables convictions religieuses, finirait par amener à la raison et au respect de la Foi des souverains et des gouvernements même mal disposés envers l'Eglise.

Quelqu'un faisait un jour au cardinal Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, alors Mgr Merry del Val, délégué apostolique au Canada, cette question : — Par quel moyen pense-t-on généralement à Rome que le pouvoir temporel sera rendu au Pape ? Et la réponse fut : — L'opinion commune paraît être que ce sera par voie diplomatique, mais seulement après que les peuples, plus éclairés, auront en général exercé sur leurs divers gouvernements et souverains une sorte de pression qui les forcera moralement d'agir en faveur du pouvoir temporel comme condition nécessaire de liberté pour le Pape, chef des catholiques. Ce qui, ajouta le distingué prélat, devra prendre un temps plus ou moins long selon le zèle que l'on mettra en chaque pays à éclairer et à instruire le peuple de son droit et de son devoir comme chrétien, suivant les exhortations et directions du Saint-Père.

Chose certaine, il semble, c'est que si nous avions d'abord un congrès catholique en cette province — et rien n'empêcherait que l'année suivante ce ne fût un congrès de tous les catholiques du Canada — notre question des écoles et bien d'autres questions encore qui nous intéressent spécialement comme catholiques seraient vite réglées, et pour toujours.

Ne serait-il pas temps de pousser un peu, beaucoup, cette idée d'un congrès canadien français d'abord ? Qu'on en parle entre amis et à tous ceux qui sont vraisemblablement assez intelligents pour comprendre l'immense portée d'une telle œuvre, et assez énergiques, courageux, patriotes et zélés pour mettre l'épaulé à la roue. L'idée fera vite son chemin.

Pour préparer les esprits, qu'on lise et que l'on fasse lire autour de soi l'Encyclique de Léon XIII *Sapientiae christianae* où sont lumineusement exposés les devoirs de la vie chrétienne ; l'Encyclique récente de Pie X, *Supremi apostolatus*, où sont admirablement inculqués le zèle et la nécessité de l'action ; puis quelques bons livres, tels que *Les catholiques allemands*, de l'abbé Kannengeiser, la *Vie de Garcia Moreno*, *Actes et délibérations du premier congrès catholique des Canadiens français*, tenu les 25, 26 et 27 juin 1880, (3<sup>e</sup> annuaire du Cercle catholique de Québec), *Nos Zouaves pontificaux*, par l'abbé Moreau ou M. de Bellefeuille.

A ce congrès on pourrait traiter la question ouvrière, celles de la franc-maçonnerie et des autres sociétés s-

crètes qui nous envahissent, des sociétés catholiques de secours mutuel, des caisses populaires, de la presse, de la colonisation, de la langue française, des écoles, des hautes études, de notre liberté religieuse, du pouvoir temporel du Pape, etc.

Comme on le voit, les sujets ne manqueraient pas.

Après un nouveau congrès des Canadiens français à Québec, pourrait venir un congrès des Acadiens, puis un congrès irlandais du Dominion, tenu à Montréal ou à Toronto ou à Halifax, ou plutôt à chacun de ces trois endroits successivement. Cela fait, un congrès général de tous les catholiques du Canada, à Ottawa ou à Montréal, ne devrait pas être impossible. Manitoba et tout le Nord-Ouest se prépareraient en même temps au congrès général par des congrès particuliers des Canadiens français, des Allemands, des Galiciens.

Ne pourrait-on avoir un congrès national général de tous les catholiques du Canada que dans trois ou quatre ans, ce serait encore un beau succès et qui mériterait bien tous les efforts nécessaires pour le préparer.

Déjà chaque congrès particulier sur les divers points du pays, si l'on avait soin d'en faire une manifestation importante et bien accentuée dans le sens national et catholique, exercerait une influence sérieuse sur l'opinion. Mais c'est l'ensemble de ces congrès particuliers ou provinciaux ; c'est le congrès général, surtout, qui produirait une impression profonde et durable par l'union qui en résulterait pour nous tous catholiques, et par l'espoir qu'il enlèverait au protestantisme de nous tenir dans une position inférieure.

## Une prophétie inaccomplie

Dans le *Rosaire*, revue des RR. PP. Dominicains, de Saint Hyacinthe, numéro de décembre 1902, Fr. Bernardo, parlant de Mgr Falconio qui venait d'être transféré à Washington, après avoir rendu des hommages mérités au distingué prélat, s'exprimait comme suit :

« Les journaux nous annoncent déjà la nomination de son successeur à Ottawa. La nouvelle peut être prématurée. Il est sûr cependant que plus qu'un jamais le Saint-Siège sent le besoin d'avoir auprès de lui dans les Congrégations qui traitent les affaires du monde entier, et jusque dans les rangs du Sacré Collège, des hommes parfaitement au courant de la situation religieuse des différents pays. Or le moyen le plus simple et le plus pratique d'en avoir un jour, c'est d'envoyer en mission dans ces pays des hommes de choix qui étudieront sur place la situation et, de retour à Rome, après quelques années, seront mieux renseignés et pourront aviser le Saint-Siège sur les hommes et les choses des pays qu'ils auront habités. Seulement le Souverain Pontife connaît tous les embarras d'un Souverain. Il n'a pas toujours dans la main, nous le savons, des hommes d'un tact exquis et d'un sens ecclésiastique parfait, comme le dernier Délégué, tels qu'il les faut pour faire le bien, et ne pas faire le mal sans le vouloir. Ces hommes d'élite sont toujours rares et d'ordinaire ne sont pas inoccupés. Il ne faudrait donc pas s'étonner que Rome, qui n'est jamais pressée, prenne son temps pour choisir un successeur à Mgr Falconio. »

Ces craintes du bon Fr. Bernardo n'étaient pas fondées, puisque la nomination du successeur de Mgr Falconio, Mgr Sbaretto, a eu lieu sans le moindre retard ; ce qui ferait supposer que le rôle des délégués apostoliques n'est pas aussi restreint que le supposait le Fr. Bernardo. Ils ont, vraisemblablement, une mission encore plus importante que celle d'aviser le Saint-

Siège une fois de retour à Rome, après quelques années. Voilà ce qui explique, peut-être, l'inaccomplissement de la prophétie du *Rosaire* et la hâte dont Rome a fait preuve en cette circonstance.

Quoi qu'il en soit, le Fr. Bernardo a dû se réjouir, avec tous les catholiques du Canada, de la prompt nomination de Mgr Sbaretto ; comme il doit se réjouir, également avec nous tous, de l'élevation de l'avant dernier Délégué au Canada, Mgr Merry del Val, au poste éminent de cardinal et de Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté. De toute évidence, le Souverain Pontife a constaté chez Mgr Merry del Val ce tact exquis et ce sens ecclésiastique parfait dont parle Fr. Bernardo, et les autres qualités requises " pour faire le bien et ne pas faire le mal sans le vouloir. »

Dans notre numéro de septembre, nous avons signalé, d'après le *Journal*, de Montréal, un débat qui avait eu lieu au Sénat d'Ottawa, le 3 septembre, sur la question des écoles du Manitoba. Depuis nous avons eu l'occasion de lire le compte rendu officiel de ce débat, et en justice pour l'honorable M. Bernier, sénateur du Manitoba, nous devons dire que la pièce de résistance de ce débat a été incontestablement l'exposé qu'il a fait de la question scolaire. Sans doute, l'honorable M. Bernier, étant conservateur, défend son parti même là où il ne saurait être défendu ; mais, à part cela, il a dit des choses très fortes, excellentes, qui auraient dû être mises devant le public. Il est étonnant que les grands journaux conservateurs, qui ont tant d'espace à leur disposition, au lieu de reléguer le discours de M. Bernier dans l'ombre, n'y aient pas donné toute la publicité possible. Nous tâcherons, dans un prochain numéro, de réparer, en partie, leur négligence.

On se demande, peut-être, ce que le roi d'Italie est allé faire à Paris. Il paraît y avoir eu au moins trois buts à cette visite. D'abord, un but purement maçonnique, hostile à l'Eglise. Jusqu'ici, le roi d'Italie n'avait jamais pu engager un souverain ou un chef d'Etat catholique à lui rendre visite dans sa capitale usurpée. L'empereur d'Autriche avait nettement refusé. M. Loubet ira à Rome, et ainsi la fille aînée de l'Eglise reconnaîtra officiellement la spoliation sacrilège du Saint-Siège. Quelle honte pour la France, quel triomphe pour la Franc-maçonnerie ! Ensuite un but politique. L'empereur d'Autriche se fait vieux. A sa mort, qui ne peut être lointaine, son empire sera grandement exposé à se disloquer. L'empereur d'Allemagne aimerait à en prendre un vaste morceau, et l'Italie convoite toutes les parties de l'Autriche que les irrédentistes considèrent comme terre italienne. Pour pouvoir faire paisiblement ce partage de leur *alliée*, l'Allemagne et l'Italie ont besoin que les autres grandes puissances n'interviennent pas. Le roi d'Italie aurait été chargé d'amadouer la France et assurer sa neutralité. Enfin, un but financier. L'Italie a besoin de faire une gigantesque conversion de sa dette, et pour cela il lui faut le concours des banquiers juifs de France. On a remarqué que M. de Rothschild a été le premier personnage non officiel présenté au roi d'Italie.

## Fédération des sociétés catholiques des Etats-Unis

5me congrès annuel, tenu à Atlantic City, New Jersey, du 1er au 5 août, 1903

Voici, en résumé, les principales résolutions, ou vœux, qui ont couronné les travaux du Congrès d'Atlantic City, dont nous avons parlé assez longuement dans notre numéro d'octobre:

I. LÉON XIII ET LE POUVOIR TEMPOREL: — Le Congrès exprime ses regrets à l'occasion de la mort de Léon XIII, loue son règne, et, s'appuyant sur les paroles mêmes du regretté Pontife, qui a déclaré que la souveraineté temporelle du Pontife romain "est absolument nécessaire pour protéger et conserver la pleine liberté du pouvoir spirituel", et que "ça n'a pas été sans une disposition singulière de la Providence divine que l'Eglise a été pourvue du pouvoir légitime et suprême avec une souveraineté temporelle comme la sauvegarde la plus sûre de son indépendance", émet le vœu suivant:

" Nous protestons de nouveau énergiquement contre l'usurpation de la souveraineté civile et la violation des droits appartenant à l'Eglise romaine; nous en appelons à tous nos frères, les catholiques du monde entier, pour maintenir avec fermeté devant les souverains de la terre les droits légitimes du Saint-Siège; et nous prions le Tout-Puissant de rendre le Pontife romain à une indépendance pleine et absolue de tout gouvernement civil. "

II. SOCIALISME ET QUESTION OUVRIÈRE: — Vu les nombreuses violations de la loi et de l'ordre qui ont troublé la société en divers endroits des Etats-Unis, le Congrès affirme la nécessité des principes du christianisme et de leur application à la vie politique et sociale, condamne fortement les erreurs sociales du jour, exhorte les ouvriers catholiques à fin de pourvoir à leurs besoins religieux et moraux, et adhère aux enseignements contenus dans l'immortelle Encyclique de Léon XIII sur la *Condition des ouvriers*.

III. EDUCATION CHRÉTIENNE: — Le Congrès constate avec satisfaction que les citoyens non catholiques des Etats-Unis arrivent peu à peu à la conviction qu'une certaine instruction religieuse dans l'école est absolument nécessaire au bonheur de la patrie, loue l'œuvre des écoles paroissiales catholiques où les enfants reçoivent, avec une bonne formation religieuse, des connaissances profanes nullement inférieures et souvent supérieures à celles des enfants des écoles publiques, et propose que les écoles catholiques reçoivent une part proportionnelle des impôts scolaires pour l'enseignement profane qui s'y donne.

IV. MARIAGE: — Le Congrès s'élève vigoureusement contre le divorce, condamne les lois et les tribunaux qui le favorisent, et demande que la législation, au lieu de propager ce fléau, le réprime.

V. EXÉCUTIONS SOMMAIRES: — Le Congrès condamne fortement les exécutions sommaires (Lynching) et déclare qu'il est important que tous les catholiques usent de leur influence pour répandre au sein de la société des opinions saines contre cette sauvagerie.

VI. QUESTION DES PHILIPPINES: — Cette résolution étant extrêmement importante, nous la donnons presque *in extenso*:

" Attendu que, par l'éloignement des Religieux du ministère sacré qu'ils ont exercé avec tant de succès parmi les Philippins durant trois siècles, six millions de nos frères catholiques sont laissés pratiquement sans secours spirituels; et —

" Attendu que les conditions actuelles des écoles communes aux Philippines rendent la permission récemment accordée d'y donner l'instruction religieuse tout à fait inefficace et illusoire, et par là prive, sans nécessité ni aucune autre raison, une nation toute catholique, à l'exception d'une infime minorité payenne, de son droit naturel à une éducation chrétienne dans l'école et par le moyen de l'école; et —

" Attendu que cette situation lamentable, au point de vue des affaires religieuses, est due, comme nous le savons de bonne source, à la politique malheureusement tolérée par les fonctionnaires du gouvernement des Etats-Unis dans les Philippines depuis l'occupation de ces îles, sans, peut-être, qu'on ait compris ou voulu le grand tort infligé par là à l'exercice des droits religieux et civils de nos frères Philippins;

Il est résolu: Que nous demandons pour le peuple catholique des Philippines les droits religieux et la liberté de conscience tels que ceux qui sont accordés par notre constitution aux citoyens des Etats-Unis;

" Résolu: Que nous protestons énergiquement contre la politique de notre administration dans les Philippines, telle politique étant d'abord contraire aux droits sacrés des Philippins et aux demandes qu'ils ont faites au sujet des écoles, et, de plus, nuisible aux intentions et aux intérêts avoués des Etats-Unis dans ces possessions orientales;

" Résolu: Que nous repoussons avec indignation les accusations de déloyauté civile et d'immoralité calomnieusement proférées contre les Religieux; et que nous demandons, pour ces grands bienfaiteurs et vrais civilisateurs des Iles Philippines la même liberté d'action et le même droit de propriété garantis à tout homme vivant sous le drapeau américain;

" Résolu: Que nous exprimons de nouveau notre confiance dans l'esprit de justice et le bon vouloir de notre chef exécutif, le Président Roosevelt, pour redresser les torts qui se commettent actuellement contre les plus grands intérêts de la nation catholique des Philippines".

VII. LA PERSÉCUTION EN FRANCE: — Après avoir condamné la persécution qu'exercent les autorités américaines contre les catholiques des Philippines, le Congrès flétrit la persécution qui sévit en France contre les ordres religieux.

VIII. ECOLES POUR LES SAUVAGES:

— Le Congrès réaffirme sa sollicitude et ses sympathies pour l'œuvre des écoles catholiques chez les sauvages et demande que le Congrès trouve le moyen de traiter comme les autres les enfants sauvages qui fréquentent les écoles catholiques.

Le Congrès condamne ensuite les mauvais livres qui se trouvent dans les bibliothèques publiques, soutenues par l'argent des catholiques comme des non catholiques, et se prononce fortement en faveur de l'œuvre de la presse catholique.

Puis, il exprime sa haute appréciation de la grande valeur et de la grande utilité pour les Philippins de l'organisation connue sous le nom de *Centre catholique*.

### NONCE ET ROI

On a beaucoup remarqué que Mgr Lorenzelli, nonce apostolique à Paris, a obtenu un congé et est parti pour Rome juste au moment où le roi d'Italie se disposait à partir pour la France. On aurait tort, croyons-nous, d'y voir une simple coïncidence. Les choses se sont arrangées de telle sorte que le représentant du Pape ne se trouvât pas à Paris en même temps que le roi usurpateur.

### LE ZELE DE PIE X

Le trait caractéristique de Sa Sainteté Pie X, c'est le zèle.

Cette qualité est opposée à l'indifférence, défaut caractéristique de notre siècle.

Les journaux continuent à rapporter des exemples frappants du zèle de l'évêque de Mantoue et du patriarche de Venise.

Un jour, il constate qu'un de ses curés ne se rend pas au confessionnal à l'heure voulue. Habillé en simple prêtre, il va prendre la place du curé négligent, au grand étonnement de celui-ci.

Une autre fois, le curé d'une très pauvre paroisse était mort, et il n'y avait personne pour le remplacer. Le cardinal Sarto va lui-même remplir le saint ministère auprès des paroissiens privés de leur pasteur.

Ce zèle ardent pour le salut des âmes n'a pas cessé, on le pense bien, de presser cet homme de Dieu devenu Chef de l'Eglise. Il peut dire, en toute vérité, avec l'apôtre saint Paul: "*Charitas enim Christi urget nos*". On peut le voir par la chaude et vibrante encyclique que nous avons eu le bonheur de mettre, dernièrement, sous les yeux de nos lecteurs.

Mais Pie X veut enseigner le zèle aux autres, non seulement par la parole, mais surtout par l'exemple. Il éprouve sans cesse le besoin de se dépenser pour le salut des âmes, d'évangéliser lui-même les hommes.

Ne jugeant pas à propos, dans l'état actuel des choses, de sortir du Vatican, que fait-il pour satisfaire un peu le zèle sacerdotal qui le dévore? Ne pouvant se rendre auprès des Romains, il fait venir les Romains auprès de Lui. A tour de rôle, les fidèles des différentes paroisses de Rome sont

appelés à se rendre dans les jardins du Vatican. Ils y vont en foule, par milliers, hommes, femmes et enfants; et là, le Pape, comme un simple curé de campagne, leur fait une instruction familière, tout à fait à leur portée, prenant pour texte l'évangile du jour.

Ce spectacle de l'Evêque de Rome, chargé du soin de toutes les églises et évangélisant personnellement le peuple romain, est le plus beau que le monde ait vu en ces derniers temps.

Vraiment, nous retournons aux jours apostoliques. C'est saint Pierre, emprisonné, prêchant Jésus-Christ et convertissant ses geoliers.

### Comment on écrit l'histoire!

Dans son numéro du 27 octobre, la *Patrie*, de Montréal, a publié un article sur "l'impotabilité de l'eau". L'eau, à Montréal, serait impotable à cause d'un éboulement qui s'est produit récemment sur la rivière du Lièvre, laquelle rivière se jette dans l'Outaouais, l'Outaouais se jette à son tour dans le Saint-Laurent, et l'aqueduc de Montréal a sa prise d'eau dans le Saint-Laurent, à Lachine.

Nous n'avons rien à dire contre cette théorie que la *Patrie* met en avant pour expliquer l'impotabilité de l'eau à Montréal; mais notre confrère a certainement eu tort d'appuyer sa thèse sur l'exemple que voici:

" On dit qu'à la suite de l'éboulement qui se produisit il y a quatre ou cinq ans à St-Thuribe, dans le comté de Portneuf, la population de Québec s'abreuva d'eau boueuse durant près de deux années. L'eau du St-Laurent avait été ainsi contaminée par les eaux de la rivière Ste-Anne venant de Portneuf. "

Or tout le monde sait que la ville de Québec ne s'approvisionne pas d'eau dans le Saint-Laurent, mais dans le lac Saint-Charles situé dans les montagnes à plusieurs cents pieds au-dessus du niveau du fleuve! De plus, on ne l'ignore pas, il n'y a aucune communication quelconque entre la rivière Sainte-Anne et le lac Saint-Charles. De sorte que l'éboulement à Saint-Thuribe n'a pu, en aucune façon, contaminer l'eau dont s'abreuve la population de Québec.

La chose est sans importance en soi. Nous la signalons pour faire toucher du doigt le manque de soin qui caractérise la rédaction de nos grands journaux.

Et remarquez que la *Patrie* n'est certainement pas la plus mal rédigée de nos gazettes.

### L'ALLIANCE FRANÇAISE

Une communication, signée J. E. Robidoux, président de l'Alliance Française, à Montréal, a paru dans le *Canada*, de Montréal, le 23 octobre 1903, et probablement dans d'autres journaux. Nous extrayons de cette communication le passage suivant:

" Nous avons l'honneur de venir vous annoncer la réouverture des réunions des membres de l'Alliance Française pour la saison 1903-1904. Outre les personnes qui nous ont promis leur concours, nous comptons fermement

obtenir celui de conférenciers éminents tels que MM. J. Clarétie, A. Michel, et Jean Richepin, attendus aux États-Unis dans le cours de cet hiver."

Nous l'avons déjà dit : ce Jean Richepin est un des grands " malfauteurs littéraires " du siècle (1). M. Robidoux, qui est un lettré, ne peut l'ignorer. C'est une œuvre mauvaise que de faire donner une conférence devant un auditoire canadien par cet impie, car Richepin est un impie notoire.

Cette communication de M. Robidoux, parlant au nom de l'Alliance française, fait saisir l'esprit qui anime cette association. C'est un esprit qui n'a rien de rassurant pour les catholiques.

Que nos amis soient en garde contre l'Alliance française.

(1) Voici quelques phrases détachées de l'ouvrage du R. P. Cornut : *Les malfauteurs littéraires*. Il s'agit de ce même Richepin : " Ce n'est pas un artiste qui se borne à ignorer la morale, ni un passionné qui s'égare dans le rêve ou se cabre contre la loi, prouvant qu'il y croit encore par l'acharnement avec lequel il la brave et la poursuit. C'est un cuistre nourri de latin, de grec et de philosophie, très fort en rhétorique, expert à toutes les entreprises littéraires et rompu aux ruses du métier, mais sans croyances et sans flamme, avide de bruit, fier d'étonner et d'épouvanter le public.... Richepin ne voit dans les larmes qu'un composé chimique, et il en donne l'analyse en vers richement rimés. Avec une rage de lettré haineux et de déclassé jaloux, il met son érudition classique et sa science de normalien au service de la perversité.... D'ailleurs, aucun vestige de courage dans cette attitude de Richepin.... La silhouette du commissaire de police entrevue dans le lointain ferait bien vite rentrer ce virtuose dans l'ordre et un gouvernement un peu propre ne le tolérerait pas longtemps. "

## Auditorium et Patronage

(Des Fleurs de la Charité.)

Je lis peu les journaux, je les parcours plutôt, aussi je n'affirme rien, mais je crois avoir trouvé dans un entrefilet que l'*Auditorium* avait été exempté de taxes. Est-ce à perpétuité, est-ce pour quelques années ? Je n'en sais rien.

Cette nouvelle m'a rendu un peu rêveur, et me rappelant que le bon Virgile estimait très heureux celui qui pouvait connaître la cause des choses, j'ai cherché, et, je l'avoue à ma honte, je n'ai rien trouvé.

J'ai beaucoup de respect pour les corps constitués ; qu'ils représentent un pays ou une simple ville. Je compte un certain nombre d'amis parmi nos édiles, et j'en suis fier. L'un d'eux qui, il est vrai, ne siège plus à l'Hôtel de Ville, avait pressenti ses confrères pour obtenir en notre faveur une exemption totale de taxes. Tout le monde était bien de son avis, mais ce que l'on ferait pour nous, pourquoi ne pas le faire en faveur d'autres œuvres qui méritent au même titre la reconnaissance de Québec ? Pour ne pas faire de jaloux, le projet fut enterré avec tous les égards dus à une œuvre aussi sympathique que la nôtre.

La raison invoquée est très juste. Savez-vous que si j'étais quelqu'un ou quelque chose dans l'administration d'une ville je serais fort embarrassé de faire payer l'eau à une Communauté qui laverait le linge de tous les malades

pauvres qui s'avisent d'y aller se faire soigner gratuitement. Je n'oserais pas non plus soumettre mon percepteur à une humiliation trop grande, en le priant de réclamer la taxe d'eau à un Hospice d'enfants trouvés, quand devant cet Hospice, sur des cordes interminables, s'agitent des langes bien blancs ..... *quantum mutatus ab illo*. Inutile de traduire, même...et surtout pour les Dames. Mon embarras doublerait presque, en envoyant une petite facture à de bonnes Sœurs qui videraient nos prisons et recueilleraient de pauvres jeunes filles coupables et surtout faibles. Les entraves mises à l'œuvre qui s'occupe des repenties feraient craindre le soupçon d'encourager les émancipées. Je ne croirais pas avoir assez fait en octroyant chaque année une aumône bien légère, comparée au service rendu à la société par ces communautés. Ce serait donner d'une main pour prendre de l'autre. Enfin si je me trouvais en face d'une façon de Patronage, j'ouvrierais ma caisse bien grande et donnerais à pleines mains !

L'*Auditorium*, il est vrai, est une entreprise, et même on peut dire que jusqu'à présent elle est assez avantageuse. Les actionnaires, tous gens intelligents, n'ont jamais eu l'idée de se dévouer en y mettant leurs capitaux : à ce titre il serait assez raisonnable de les soumettre à la loi générale. Plus d'un va me traiter de barbare réfractaire aux beaux arts. J'admire le beau quand je le trouve, et jusqu'à présent je déclare que ce théâtre, puisqu'il faut l'appeler par son nom, est le triomphe du cube dont il réalise la forme plus que sérieuse sur trois de ses côtés : pour le quart de rond qui sert d'entrée, je me réserve, attendant l'achèvement des travaux. Jusqu'à présent il me semble que les architectes qui ont conçu le plan de notre Eglise n'ont pas à rougir de leur œuvre. Donc sous ce rapport l'avantage est pour nous.

Mais le théâtre rend de grands services, il apporte la joie. Pardon, je suis certain qu'on baille bien plus dans ce cube que dans nos cours, et qu'en fait de rire nous pourrions en revendre à ceux qui vont en acheter au guichet de l'*Auditorium*.

Toutes les splendeurs de la décoration sont sans doute réservées pour l'intérieur : et dans ce cadre merveilleux, les étoiles et les jeunes premiers se trouvent à leur aise. Là, je m'avoue battu et j'hésite... Cependant, permettez-moi d'y regarder de près, il me semble que l'on pourrait poursuivre la comparaison. Au théâtre on cultive d'abord le mépris du costume. Les vêtements sont estimés surtout en raison de ce qui manque : dans ce cas j'ose m'aventurer et vous dire que plus d'un enfant pauvre pourrait avoir la préférence. Il n'en serait pas plus fier, car il ne se doute pas que d'autres paient très cher pour en montrer autant que lui ! Il ne sait pas que des mains habiles brodent des plastrons ajourés dont le but est de mieux attirer les regards ; pour lui il se contente d'user prosaïquement ses chemises et il arrive au même résultat, avec un peu moins d'art mais avec plus de naturel.

Et malgré toutes ces raisons, nous continuerons à payer comme par le passé. Oh ! je ne réclame pas, mais je

constate une petite différence dans les procédés et dans les résultats. Si les actionnaires de l'*Auditorium* payaient, leurs bénéfices seraient un peu diminués : le Patronage paie, et ses dettes augmentent. Au reste pourquoi en parler : ce n'est que 300 piastres de plus à trouver.

A. N.

Québec 10 octobre 1903.

## Lieux communs et platitudes

Le 15 octobre, la *Patrie*, organe de M. Tarte, publiait un article sur le *Journal d'actions de grâces*. Nous en extrayons ce qui suit. C'est M. Tarte lui-même qui tient la plume, évidemment :

" Les préjugés qui ont pu naguère obscurcir l'horizon, disparaissent de plus en plus. Tous, nous sentons que nous appartenons à la même famille, que nos destinées sont communes, que nous sommes appelés à vivre à côté les uns des autres. "

Lieux communs et platitudes !

Malheureusement, les préjugés ne disparaissent pas du tout.

Nos coreligionnaires du Manitoba souffrent encore de l'injustice commise à leur égard en 1890. La langue française est toujours ostracisée dans ces régions de l'Ouest où la constitution lui reconnaît des droits égaux à ceux de la langue anglaise.

C'est une platitude inconcevable de dire que les préjugés disparaissent, au moment où toute une province est en pleine révolte, à notre détriment, contre l'esprit du pacte fédéral, contre la lettre de la constitution du pays, contre un jugement du plus haut tribunal de l'empire, contre un ordre formel du gouvernement fédéral.

Il n'y a qu'une chose qui semble disparaître : le courage des hommes politiques canadiens-français qui n'osent plus revendiquer les droits de leurs compatriotes.

On disait des anciens Romains : *Ubi solitudinem fecerunt, pacem appellant* — Là où ils ont fait une solitude, ils proclament que c'est la paix qui règne ! Ne pourrait-on pas appliquer ces paroles, en les modifiant quelque peu, à nos hommes politiques modernes ? *Ubi flagitium commiserunt, pacem appellant*. Ils prennent pour la paix la honteuse abdication de nos droits !

## Une "gaffe" de M. J. B. Prévost

Mercredi, le 28 octobre dernier, avait lieu, à Montréal, une réunion politique au Club libéral de la partie Est. Plusieurs discours furent prononcés devant une assemblée assez nombreuse. MM. Turgeon et Gouin, ministres, et MM. Prévost et Lacombe, députés, défendirent la politique du gouvernement Parent.

D'après le *Canada* du 29 octobre, M. J. B. Prévost a jugé à propos de mêler la question du drapeau national à la politique. Nous citons l'organe libéral :

" M. Prévost a succédé à l'hon. M. Gouin. Elevant la main vers le tricolore qui ornait la galerie, il observa avec enthousiasme que les

libéraux étaient demeurés fidèles au drapeau de nos ancêtres. Plus tard, peut-être ils feraient mordre la poussière aux arlequins qui s'opposent au gouvernement de cette province. "

Voilà une prose horrible. Mais passons à la question principale.

Nous voudrions pouvoir dire que nous avons été surpris de l'attitude de M. Prévost, au sujet du drapeau. De tous les politiciens de notre pays, le député de Terrebonne est le premier qui ait manqué de tact en cette affaire. Ni les chefs libéraux, ni les chefs conservateurs, à notre connaissance, en tant que *politiciens*, n'ont touché à la question du drapeau, qui en est une purement nationale. Et M. Prévost, sans être nullement provoqué, fait de la réclame en faveur du tricolore, le *drapeau de nos ancêtres* !

Cette affirmation ronflante dénote, de la part de son auteur, une ignorance peu ordinaire en matière historique. *Nos ancêtres* n'ont jamais connu le tricolore, attendu que ce drapeau, sous sa forme actuelle, n'existait pas encore en ces temps fameux où les vieux Canadiens se battaient comme des lions à l'ombre de la glorieuse bannière de Carillon. Et *nos pères*, il y a une cinquantaine d'années seulement, commencèrent à arborer le tricolore, pour la seule raison qu'ils n'avaient pas de drapeau à eux, et que le temps était arrivé pour les Canadiens français de se distinguer des autres nationalités qui avaient envahi le pays en grand nombre.

M. Prévost a tort de combattre l'idée d'un drapeau national, au nom du parti libéral.

Pas plus que le parti conservateur, et cela avec raison, le parti libéral ne s'est prononcé au sujet du drapeau. Individuellement, plusieurs libéraux et plusieurs conservateurs, qui ne sont pas les derniers dans leur parti respectif, favorisent activement le projet du Carillon Sacré-Cœur, projet déjà adopté par des milliers de Canadiens français tant du Canada que des États-Unis.

## Mauvaise propagande

Le *Canada*, de Montréal, organe du parti libéral, et dirigé par M. G. Langlois, reproduit, avec un zèle qui ne nous étonne pas, des pages d'auteurs français fort peu recommandables, pour ne pas dire plus.

Il y a quelques semaines, ce journal citait, sans commentaires, une page de Renan. Cette reproduction ne contenait rien de mauvais, absolument parlant ; mais le *Canada* ne faisait aucune réserve sur l'œuvre impie du doux et hypocrite philosophe, auquel la France athée vient d'élever un monument.

Dans son numéro du samedi, 31 octobre, le *Canada*, page 11, reproduit, toujours sans commentaires, une étude de Gaston Deschamps sur les *Trois-Mousquetaires* d'Alexandre Dumas, ouvrage à l'*Index*, puisque tous les ouvrages des deux Dumas, père et fils, le sont.

A la page 15 du même journal, même date, on peut lire un article sur *Alexandre Dumas, fils*. Cette reproduction, signée : *Tout Paris*, se termine

par les lignes qui suivent :

“ On lui a demandé (à Dumas, fils) pour les *Trois Mousquetaires* une préface. Il l'écrivit avec une émotion vibrante et la termine ainsi :

“ Tu dors, depuis près d'un quart de siècle, sous les grands arbres du cimetière de Villers-Cotterets, entre ta mère qui t'a servi de modèle pour toutes les honnêtes femmes que tu as peintes, et ton père, qui t'a servi pour tous les héros de courage, de droiture et de bonté à qui tu as donné la vie. Et moi, que tu considérais et qui me considérais aussi comme un enfant à côté de toi, j'ai les cheveux plus blancs que tu ne les a jamais eus, et me voilà déjà plus vieux que tu ne l'étais quand tu nous a quittés. La terre va vite. “ A bientôt ”.

Et l'auteur de l'article ajoute :

“ Le “ bientôt ” est venu. Et le père et le fils peuvent se regarder face à face. Ils furent, autant que de grands hommes, de braves gens. ”

Grands hommes ! braves gens ! Voilà ce que furent ces deux forbans littéraires pour les lecteurs du *Canada* !

Pour un journal qui circule librement parmi une population foncièrement catholique, c'est vraiment une honte de chercher ainsi à fausser, sciemment ou non, la conscience de notre honnête population.

Encore une note pour marquer l'esprit qui anime le *Canada*, sous la direction de M. Langlois.

Dans le numéro du 19 octobre, page 2, on trouve, toujours sans un mot de réserve, le compte rendu d'une visite que les amis d'Emile Zola ont faite, à l'occasion du premier anniversaire de la mort du pornographe, à la villa de Médan que Zola quittait, il y a un an, pour aller mourir à Paris. Dans ce compte rendu, Zola est qualifié de *célèbre* écrivain. *Célèbre*, oui ! mais de quelle triste célébrité !

Dans le même numéro du *Canada*, même page, il est question du romancier Jean Richepin. Pour l'organe libéral, Richepin est plus que célèbre, il est *illustré* !

Il y a manifestement parti pris chez le directeur du *Canada* de familiariser nos populations avec les noms des plus mauvais écrivains français.

C'est une œuvre souverainement malsaine.

## Une leçon pour lord Minto

Des adversaires de M. Chamberlain ayant prétendu que le roi Edouard VII était opposé à cet homme d'Etat, un journaliste, M. Marks, du *North Devon Herald*, écrivit au roi pour savoir si ce bruit était fondé ou non. Il reçut la réponse suivante que notre gouverneur général, lord Minto, qui aime à afficher ses idées impérialistes, pourrait méditer avec grand profit :

“ Buckingham Palace.

“ Le secrétaire particulier du Roi a l'honneur d'accuser réception à M. Marks de sa lettre et a reçu l'ordre de lui répondre que le roi n'exprime jamais d'opinions politiques sur le conseil de ses ministres responsables, et que, par conséquent, l'information à laquelle M. Marks a fait allusion est complètement inexacte. ”

Ce sont les paroles soulignées que lord Minto devrait transcrire et afficher, en grosses lettres, dans la salle à manger de Rideau Hall, afin de ne pas les oublier et de s'en pénétrer chaque jour davantage.

## La sincérité de Renan

Beaucoup de ceux qui ont traité de non sens le déploiement de fanatisme anti-religieux que M. Combes et ses partisans ont organisé autour de la statue de “ l'illustre enfant de Tréguier ”, n'admettent cependant pas qu'on discute sa sincérité.

Il est certain que chez Renan l'incrédulité a pris un masque spécialement agaçant.

Ne lui reprochez pas son apostasie : — il vous répondra, avec son sourire plein d'ironie, qu'il en est bien fâché ; mais qu'il n'a pas plus dépendu de lui d'arrêter l'évolution de ses idées qu'il ne dépend de qui que ce soit d'arrêter l'évolution d'une plante ; il ne hait pas du reste ses anciennes croyances ; il a même gardé pour elles une grande bienveillance comme pour des bibelots un peu démodés, qui ont encore une certaine valeur décorative ; il n'en veut pas à l'Eglise d'avoir formé son enfance et sa première jeunesse ; elle l'a séparé des profanes, il l'en remercie... S'il l'a abandonnée, c'est uniquement forcé par une conviction plus forte que tous les préjugés et toutes les traditions. Il a scruté les fondements du Christianisme ; il a lu les Saintes Ecritures, l'Ancien et le Nouveau Testament. Seulement il les a lus dans le texte hébraïque ou grec, et à la lumière de la critique philologique, où il excelle. Or qu'y faire ? Cette critique l'empêche d'admettre que la seconde partie du prophète Isaïe soit d'Isaïe lui-même, que le livre de Daniel ait eu son origine au temps de la captivité, que le livre de Judith soit historique, que le Pantateuque soit écrit par Moïse, que les plus anciennes parties de la Genèse soient autre chose que des mythes...etc... Malgré toutes les ressources de son esprit critique, il ne peut concilier les contradictions entre l'Ancien et le Nouveau Testament, entre les synoptiques et l'auteur du quatrième Evangile. Et ces contradictions il les voit avec une telle évidence qu'il est prêt à en jouer sa vie et son éternité...

N'objectez pas les faits miraculeux dont Jésus a prétendu autoriser sa mission divine : Le miracle, vous répond-il, n'est pas démontrable, parce qu'il n'a jamais eu lieu dans des conditions scientifiques... Jamais thaumaturge n'a encore ressuscité un mort devant une commission composée de physiologistes, de physiciens, de chimistes, de personnes exercées à la critique historique...

Ne lui parlez pas de la transformation du monde par la doctrine d'un Dieu crucifié, hostile à toutes les passions, n'ayant pour messagers que des bateliers dépourvus de toute ressource humaine. Il n'aperçoit pas une si grande différence entre la doctrine de Jésus et celle de Socrate ; il ne voit pas surtout comment sous l'influence “ du plus aimable des rabbins ” le monde n'a pas pu évoluer.

Aussi ne songe-t-il pas un instant à dépouiller Jésus de la gloire que ses bienfaits lui ont valu dans l'humanité. Il n'a pas de peine à saluer “ le héros incomparable de la Passion, le fondateur des droits de la conscience libre, le modèle accompli

que toutes les âmes souffrantes méditeront pour se fortifier et se consoler ”. Il ne songe pas à lui reprocher les contrefaçons de miracles qu'il s'est laissé arracher : “ Convaincu que l'atouchement de sa robe, l'imposition de ses mains faisaient du bien aux malades, Jésus aurait été dur s'il avait refusé à ceux qui souffraient un soulagement qu'il était en son pouvoir de leur accorder ”.

Ave, rabbi, disait Judas en livrant son Maître aux valets de Caïphe. C'était plus court. Mais cela avait le même son que les paroles que nous venons de lire.

Voilà où ses études philologiques et critiques ont conduit Renan. Dans cette conviction nouvelle, nous déclarer-t-il, il vit parfaitement tranquille et il mourra de même. Si Dieu à son tribunal lui demande pourquoi il n'a pas cru, il répondra : Seigneur, vous n'aviez qu'à parler plus clair.

C'est ce formidable aplomb que des disciples naïfs du nouveau Judas ont pris pour de la sincérité. Ce n'est qu'une incroyable témérité et une présomption monstrueuse.

Quoi ! voilà un séminariste de vingt deux ans, qui a été élevé sur les genoux de l'Eglise. Il sait quelques mots d'hébreu ; il s'est initié aux élucubrations des rationalistes allemands ! Et vous pensez qu'en toute sûreté de conscience, il peut brûler ce qu'il a adoré jusque-là, se fier aux Strauss, aux Schleiermacher, aux Paulus, aux Weiss, aux Ewald et aux autres docteurs teutons, qui d'ailleurs se ruinent mutuellement leurs systèmes fantaisistes, plutôt qu'au témoignage de ces millions d'apôtres, de martyrs, de confesseurs, de vierges qui ont fondé dans leur sang ou leur sueur la croyance en la divinité de Jésus-Christ !

Quel galimatias vient nous susurrer ce lettré doucereux en son langage hypocrite lorsqu'il nous affirme que le miracle n'est pas démontrable ! Mais les miracles de Jésus sont des faits historiques, ils se constatent comme tous les événements qui forment la trame de l'histoire. C'est un fait que Jésus-Christ est ressuscité ; un fait attesté par une foule de témoins, un fait que la critique la plus rigoureuse ne peut mettre en doute. Toutes les Académies réunies n'y changeront rien : il ne s'agit pas de dire que cela ne s'est pas passé devant des chimistes ! Il y a bien d'autres faits qui ont eu lieu hors de la portée de ces messieurs. Le meurtre de César en plein Sénat de Rome ne s'est pas passé non plus devant les médecins de Paris ! Allez-vous dire qu'il n'est pas démontrable ? Allez-vous exiger qu'il se répète ?... Les miracles de Jésus ont du reste enfanté un miracle dépassant tout autre : la conversion du monde. Renan, comme tous les rationalistes, est obligé de croire que ce changement s'est opéré par des moyens naturels, voire par une imposture colossale... Dès lors, et c'est leur grande punition, pour ne pas admettre un homme-Dieu, ils se voient contraints d'admettre une impossibilité...

L'auteur de la *Vie de Jésus* ne nous fera pas croire que les difficultés intrinsèques qu'il a entrevues dans le texte biblique aient été capables de lui faire

invinciblement rejeter dans l'ombre la preuve des quatre ou cinq grands faits historiques qui composent le fil de l'histoire universelle, et qui à des esprits comme Augustin et Bossuet démontreraient si fortement l'intervention d'un Agent Surnaturel dans les affaires humaines (1).

Eh mon Dieu ! le cas de Renan est beaucoup plus simple : il est celui de tous les déçus et de tous les apostats. Dévoré d'une fringale de gloire, se sentant de l'esprit et du talent, voyant qu'il pouvait manier la dérision et l'ironie, il s'est demandé s'il ne trouverait pas son avantage à se servir de ces armes pour populariser parmi ses compatriotes légers et épris de beau langage les lourds et indigestes blasphèmes de l'érudition allemande. Il lui a semblé qu'il trouverait là la gloire qu'il avait vainement cherchée à la chapelle de Tréguier. L'Eglise n'a pas paru préparer à cet ambitieux jeune homme une destinée digne de lui : le parti de la négation l'a attiré. C'était la tentation, et rien autre chose. Renan y a succombé. Il s'est engagé dans la voie du blasphème à outrance pour le même motif qui a poussé dans la voie de la persécution cet autre renégat qui a péroré au pied de sa statue, parce qu'il y a rencontré un intérêt passager. Mais naturellement il n'ira pas redire à tous les échos qu'il a cédé à un vulgaire besoin de gloire. Il faut bien qu'il se fasse un piédestal, qu'il se donne une attitude d'honnête homme ou même de conducteur de peuples.

De tout temps le démon a singé Dieu, le vice a pris les dehors de la vertu, les impies ont voulu faire passer leurs ténèbres pour la lumière. A nous d'estimer à leur valeur les faufaronnades de tous ces apostats !

M. T.

(1) Renan raconte (*Revue des Deux-Mondes*, 15 nov. 1882) qu'une personne pieuse lui écrivait assez souvent : “ Si pourtant il y avait un Enfer ! ” Vigouroux fait observer qu'elle aurait pu aussi bien lui écrire : “ Si pourtant il y avait un miracle ”. Renan a beau affecter la bonne foi, il est bien certain qu'il n'a pas pu se persuader qu'il n'y avait jamais eu de miracle, par les deux raisons suivantes, qu'il n'est pas arrivé à se persuader que Dieu ne pouvait pas en faire, et que l'histoire n'en rapportait pas. Mais s'il y a eu un miracle, c'est la résurrection de Jésus-Christ, car il n'en existe pas de mieux constaté. Dès lors Jésus est Dieu, et Renan un blasphémateur ! Voilà une conclusion qui était tout au moins à craindre !

## AVIS DIVERS

ON OFFRE \$1.50 pour le premier volume non relié mais en bon ordre des *Mélanges*, de M. Tardivel. S'adresser au bureau de la *Vérité*.

ON OFFRE EN VENTE : — Une collection complète de la *Vérité*, non relié et en bon état, un numéro transcrit à la main. S'adresser au bureau de la *Vérité* où des soumissions seront reçues jusqu'au 15 décembre.

ON DEMANDE. — Ceux qui ne conservent pas la collection de la *Vérité* nous rendraient grand service en nous renvoyant les numéros suivants :  
1ère année : — Nos 6—12—16.  
12e année : — No 43.  
15e année : — Nos 36—45.  
16e année : — No 12.

LES RETARDATAIRES sont priés de se mettre en règle.

## A propos de la petite école

Le *Cultivateur*, édition hebdomadaire de la *Patrie*, 7 novembre, nous apporte un article sur *La petite école*. On y lit que "nos écoles sont déplorablement défectueuses, non seulement sous le rapport du mobilier ou de l'aménagement, mais encore, et plus encore, quant au profit que la jeunesse devrait en tirer". Et quelques lignes plus loin on nous apprend que "c'est l'école primaire, la petite école qui a permis à tant de nos compatriotes de s'instruire, se distinguer plus tard dans la politique, les professions, les lettres, les arts, etc."

Nous avouons modestement ne pas bien comprendre. Si notre école élémentaire, notre petite école est si "déplorablement défectueuse", comment a-t-elle pu permettre à tant de nos compatriotes de s'instruire, se distinguer, etc ?

A moins que notre petite école ne fût, autrefois, bien meilleure, bien moins défectueuse qu'elle ne l'est aujourd'hui ! Ce serait là une explication de ce mystère d'écoles "déplorablement défectueuses" aujourd'hui, ayant permis, cependant, "à tant de nôtres de s'instruire."

Nous l'avons toujours pensé : depuis que le gouvernement se mêle de faire la petite école, celle-ci a beaucoup perdu de son efficacité. L'article du *Cultivateur* confirme notre manière de voir.

L'organe de M. Tarte cite, en même temps, un article que M. J.-A. Chicoyne, député de Wolfe, a publié naguère dans le *Courrier de Saint-Hyacinthe*, sur ce sujet très actuel de *La petite école*.

M. Chicoyne déplore amèrement l'indifférence que nos compatriotes, en général, manifestent à l'égard de la petite école. Citons à notre tour :

"Quand on sait comment se fait le choix des commissaires d'école en maints endroits, on est forcé de conclure que ceux-là mêmes qui pourraient et devraient être utiles à l'œuvre scolaire, sont souvent les premiers à la négliger d'une manière déplorable.

"Elles ne sont pas rares les municipalités où l'on ne porte aucun intérêt au choix des commissaires d'école, et à l'assemblée publique, qui est convoquée à cette fin, il arrive que les principaux pères de famille, les contribuables les plus instruits brillent par leur absence.

"Que de fois le président de l'élection est forcé d'aller faire une course dans le voisinage pour rassembler, au hasard, le nombre d'électeurs requis par la loi !

"De nos jours, il n'y a pas une paroisse, pas un village qui ne comptent quelques citoyens doués des capacités nécessaires et pouvant disposer d'un peu de temps, d'un peu de labeur intelligent pour promouvoir l'œuvre scolaire.

"Comment se fait-il que ces hommes d'élite restent à l'écart ou que leur concours n'est pas plus sollicité ?

"On voit quelquefois l'entrée au conseil municipal être chaudement disputée. La mairie de la plus petite commune est parfois convoitée par plusieurs et devient l'objet d'ambitions très ardentes ; pourquoi ceux qui éprouvent la noble aspiration de servir ainsi l'intérêt général ne recherchent-ils pas un autre champ pour exercer leur patriotisme ?

"La charge de commissaire d'école l'emporte, pourtant, en honneur et en dignité, sur celle de conseiller municipal. L'une

contribue au progrès intellectuel et moral, tandis que l'autre s'exerce sur des affaires purement matérielles."

L'honorable député de Wolfe, du moins dans ce que le *Cultivateur* cite de lui, se contente de poser ces questions troublantes. Il ne cherche pas à trouver l'explication de cette indifférence étrange de nos populations à l'égard de la petite école.

Pourtant, cet honorable représentant est trop intelligent, a trop étudié, a trop observé pour ne pas connaître, aussi bien que nous, la cause de cette singularité dans l'attitude de nos populations, indifférentes à l'égard des affaires scolaires, s'occupant si vivement des affaires municipales, et paroissiales, pouvons-nous ajouter.

Dans la province de Québec, règle générale, les affaires municipales sont l'objet d'une vive attention de la part de nos gens. Les questions paroissiales le sont également. S'agit-il d'une construction ou d'une réparation d'église ou de presbytère, toute la population est sur le qui-vive.

Nos gens ne sont donc pas indifférents de leur nature, loin de là.

Comment se fait-il alors qu'ils négligent d'une façon si étrange les affaires scolaires ?

La réponse à cette question nous paraît et nous a toujours paru bien simple : on a eu le grand tort, dans ce pays, comme ailleurs, de faire de la petite école une "appartenance de l'Etat" ; un peu moins ici, peut-être, qu'ailleurs, mais trop, beaucoup trop.

On a habitué les gens à croire que l'éducation des enfants est une affaire qui regarde le gouvernement ; tandis qu'en réalité elle ne regarde, chez les catholiques, que les parents, les curés et les évêques, en tant qu'évêques, et non point en tant que membres d'un bureau créé par l'Etat.

La formation de la jeunesse est une œuvre essentiellement domestique et religieuse, de sa nature.

Au sein de l'Etat moderne elle est devenue une fonction du gouvernement. Et voilà pourquoi les populations s'en désintéressent de plus en plus, malgré les lamentations des journaux.

Qu'on revienne aux vrais principes en matière scolaire, et nos gens s'intéresseront à l'éducation de leurs enfants, comme ils s'intéressent aux autres affaires qui les regardent.

La solution du problème n'est pas plus difficile que cela. Seulement, il faut avoir le courage de le dire.

## LE PREMIER CONSISTOIRE DE PIE X

Notre Saint-Père le Pape Pie X a tenu, lundi, le 9 novembre, son premier consistoire secret, suivi, le 12, d'un consistoire public. Au consistoire secret il a préconisé plusieurs évêques et créé deux cardinaux, Son Excellence Mgr Merry del Val, Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, et Mgr Callegari, évêque de Padoue.

De nouveau, la *Vérité* offre ses plus respectueuses félicitations à l'ancien délégué apostolique au Canada, à l'occasion de ce double honneur insigne que le Souverain Pontife vient de lui conférer.

Cardinal et Secrétaire d'Etat, c'est-à-dire premier ministre du Pape, à l'âge de trente-huit ans ! Cela, croyons-nous, s'est rarement vu dans les annales de l'Eglise. Il faut que les vertus, les mérites, les talents, les connaissances du nouveau cardinal soient d'un ordre vraiment supérieur !

## PETITES NOTES

Le *Soleil*, 6 novembre, publie une communication de Fraserville, centre essentiellement canadien-français, malgré son nom écossais. On y lit ce qui suit : "Les membres du Royal Arcanum de Fraserville ont tenu, hier soir, leur réunion annuelle à l'hôtel Victoria". La communication mentionne trois noms de membres présents à la réunion : le régent confrère Lapointe, le confrère Hamel et le confrère Brassard, trois noms bien canadiens-français. Le *Soleil* pourrait-il nous dire si le Royal Arcanum de Fraserville a quelque chose de commun avec le Royal Arcanum des Etats-Unis, dont le Rev. Peter Rosen parle dans son livre *The Catholic Church and Secret Societies*, pages 244 et suivantes ? Nous y lisons : "Cette société secrète fut fondée par des membres de l'Ordre maçonnique et quelques personnes en évidence, à Boston et dans les environs, en 1877". Que le *Soleil* veuille bien nous dire ce qu'il pense de cette question. Elle a son importance.

Le même numéro du *Soleil* reproduit de la *République française*, de Paris, un article sur "Mgr Merry del Val" où on lit ce qui suit : "Il n'est pas encore cardinal, et son élévation à cette nouvelle dignité suscitera, à n'en pas douter, beaucoup de jalousies et de mécontentements". Voilà une de ces sottises que le directeur d'un journal catholique, s'il possède un peu de tact, sait mettre de côté.

Dans ce même article de la *République française* il est dit : "Avant tout Mgr Merry del Val est un diplomate et un diplomate émérite". Avant tout, Mgr Merry del Val est un homme du bon Dieu, et c'est pour cette raison, n'en doutons pas, que cet autre homme du bon Dieu, Pie X, l'a choisi pour être son premier ministre.

Déplorable reproduction, sans commentaires, dans l'*Evénement* du 6 novembre. C'est une tirade, par un révérend quelconque, contre la loi anglaise sur l'éducation. Cette loi, que le gouvernement Balfour vient de faire voter, n'est sans doute pas parfaite ; mais c'est une grande amélioration sur l'ancien état de choses. Elle a brisé quelque peu la tyrannie de l'école neutre et a reconnu, dans une certaine mesure, le droit naturel des parents sur l'éducation de leurs enfants. Les *dissenters*, c'est-à-dire les sectaires les plus haineux de l'Angleterre, sont très hostiles à cette loi et réussiront peut-être à la faire rapporter. Comme nos sectaires du Manitoba, ceux de là-bas veulent que tous les fonds scolaires soient appliqués au soutien des écoles neutres, et que les écoles où la religion s'enseigne n'en aient aucune part. Encore une fois, les sectaires anglais, très nombreux, viendront peut-être à bout de démolir la loi. Ce sera un malheur dont les catholiques anglais auront à souffrir. Pour un journal *conservateur*, l'*Evénement*, de Québec, a une singulière direction !

Le 11 octobre, avait lieu une réunion de la société Saint-Jean Baptiste, de Montréal, en vue de préparer le programme des fêtes qui doivent mar-

quer, l'année prochaine, le 70<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de cette société. La *Presse*, du 12, dans les titres mêmes qu'elle donne au compte rendu de cette réunion, nous apprend que "la fête religieuse sera séparée de la démonstration (lisez manifestation) populaire". En parcourant le compte rendu même, on découvre, sans surprise, que cette proposition saugrenue a été formulée par celui qui présidait la réunion, M. Joson Perrault. Un écrivain de la *Croix*, de Montréal, 1<sup>er</sup> novembre, relève vivement cette sottise de M. Perrault et montre que ce ridicule personnage n'en a jamais fait d'autres. Il signale, notamment, une tentative faite par ce même M. Perrault, en 1884, en vue de faire retrancher de la constitution de la Société Saint-Jean Baptiste l'article qui exige que pour devenir membre de la Société il faut être catholique. Feu M. le juge Thomas J. J. Loranger, un catholique ferme, celui-là, était alors président de la Société, et il mit Joson promptement à sa place ! A cette époque, à Montréal, on se moquait bien de M. Joson Perrault. Aujourd'hui, il a réussi, nous ne savons par quelles mystérieuses influences, à se faire prendre au sérieux. Quand on connaît les idées de Joson Perrault et Cie il est facile de saisir le but qu'on se propose en séparant la fête religieuse de la Saint-Jean Baptiste d'avec la fête populaire. Cela permettrait de faire figurer les Canadiens français *chiquistes* dans la fête populaire. C'est un projet que ces messieurs de l'école *progressiste*, de Montréal, ruminent depuis longtemps, témoin la tentative de M. Perrault en 1884. Est-ce qu'il n'y a pas assez de catholiques sincères et clairvoyants, à Montréal, pour ramener la Société Saint-Jean Baptiste à ses traditions primitives ? Pour nous, nous préférons l'esprit qui anime la Société Saint-Jean Baptiste de Québec qui se propose, sous la présidence générale du Dr Jobin, d'ériger un monument à Mgr de Laval, en témoignage de la dette de reconnaissance que la nationalité canadienne-française doit à l'Eglise. Qu'en disent nos bons amis de Montréal ?

On signale une autre révolution dans l'Amérique espagnole. L'Isthme de Panama, qui faisait partie de la république des Etats-Unis de la Colombie, a secoué le joug du gouvernement central de Bogota et s'est proclamé république indépendante. Voici la cause de cette révolution qui s'est faite sans effusion de sang. Le gouvernement de Washington et le gouvernement de Bogota avaient conclu un traité en vue de la construction, par le premier, d'un canal à travers l'Isthme de Panama. Ce traité devait être ratifié par le Sénat de Washington et le parlement de Bogota. Or celui-ci vient de rejeter le traité, apparemment parce que le gouvernement colombien n'avait pas stipulé une assez forte indemnité pour le privilège accordé à l'Oncle Sam. Le rejet de ce traité a causé une grande indignation dans l'Isthme dont la population, dit-on, désire presque unanimement la construction du canal par le gouvernement de Washington. De là la révolution et la déclaration de l'indépendance du Panama. La nouvelle république, sans doute, négociera un nouveau traité avec Washington. Croyez-vous que ce soit un jugement téméraire de soupçonner l'Oncle Sam d'avoir mis la main à la pâte ?

## S. Ex. Mgr Merry del Val

Secrétaire d'Etat de S. S. Pie X

(De la Croix, de Paris, 19 octobre.)

De Rome nous arrive l'heureuse nouvelle de l'élevation au cardinalat de S. E. Mgr Merry del Val, archevêque titulaire de Nicée, qui est appelé en même temps à continuer auprès du Saint-Père, à titre de secrétaire d'Etat, les délicates fonctions qu'il remplissait déjà depuis plus de deux mois, à la satisfaction de tous.

C'est hier dimanche que, après l'expédition des affaires courantes, à la sortie de son audience quotidienne, l'éminent prélat fut retenu un instant par le Souverain Pontife.

—Voici, lui dit le Pape, une lettre qui vous concerne.

Mgr Merry del Val prit la lettre et se retira dans ses appartements où il apprit en la lisant sa nomination et son élévation à la pourpre.

Cette lettre fort élogieuse du Pape Pie X félicite le nouveau cardinal de l'habileté et du tact avec lesquels il s'est acquitté, jusqu'à ce jour, de sa mission.

Le Saint-Père manifesta l'assurance que sa nomination définitive au poste éminent qu'il occupe sera accueillie avec satisfaction par tout le Sacré Collège.

Il est vrai que cet acte nouveau du Souverain Pontife ne peut que causer une vraie joie à tous les catholiques : pour nous, personnellement, nous éprouvons un véritable bonheur en voyant élever à l'une des premières charges de l'Eglise un prélat dont les remarquables qualités de l'esprit et du cœur avaient déjà fixé les regards de Léon XIII et la confiance du Sacré Collège tout entier.

Mgr Raphaël Merry del Val naquit à Londres, le 10 octobre 1865 : il a donc 38 ans depuis quelques jours seulement. Son père, don Raphaël Merry del Val, était ambassadeur d'Espagne auprès du Saint-Siège : il descendait d'une ancienne et noble famille d'origine irlandaise.

Courte encore, l'existence du nouveau secrétaire d'Etat fut admirablement remplie. Après de brillantes études poursuivies en Angleterre et en Belgique, Mgr Merry del Val entra dans les Ordres et fut bientôt appelé à faire partie de l'entourage immédiat du Souverain Pontife.

Dans ce poste de choix, le jeune prélat acquit à la cour pontificale une situation toute particulière par sa parfaite bonne grâce et sa simplicité qui le faisaient hautement apprécier de tous et surtout par sa vie exemplaire, sa rare piété et un zèle religieux qui lui valaient l'estime et l'admiration du monde ecclésiastique.

En 1897, Mgr Merry del Val fut délégué au Canada pour régler la question des écoles du Manitoba (1) ;

(1) Ceci est inexact. Mgr Merry del Val n'a pas été délégué au Canada pour régler la question des écoles du Manitoba, mais pour l'étudier sur place et faire rapport au Souverain Pontife. Les autres renseignements de la Croix, que nous ne pouvons pas contrôler, sont reproduits sous toute réserve : — Note de la rédaction de la Vérité.

quelques années plus tard, il fut nommé président de l'Académie des nobles ecclésiastiques : en 1902, le distingué prélat reçut mission de représenter le Saint-Père au couronnement du roi Edouard VII qui le combla de prévenances. Enfin, au mois de juillet dernier, les cardinaux l'appelaient à la charge de secrétaire du Conclave.

Mgr Merry del Val est plutôt grand, d'une distinction et d'une affabilité parfaites ; il parle couramment le français, l'espagnol, l'anglais, l'italien et l'allemand. Il s'est fort occupé avant l'heure où il a été pris dans le tourbillon des suprêmes affaires de l'Eglise, des œuvres de préservation de la jeunesse fondées à Rome.

Le nouveau secrétaire d'Etat apporte à ses nouvelles fonctions un tel passé de dévouement, d'intelligence et de succès, que nous ne pouvons une nouvelle fois que nous réjouir grandement du bien que sa promotion assure à la chrétienté.

## UN PROGRAMME

(De l'Enseignement primaire, novembre 1903.)

En Alsace, une notable partie du peuple accepte philosophiquement la domination allemande, n'espère plus, ou plutôt ne désire plus retourner au régime français, mais dit : l'Alsace doit rester alsacienne. Ce parti national veut obtenir l'autonomie de sa province dans l'immense empire allemand. "Laissez s'épanouir la race et le génie alsaciens", voilà le cri, voilà le programme des nationalistes du beau pays d'Alsace. Ce programme a été exposé dans la Revue Alsacienne ; en voici les conclusions :

"Notre programme, c'est de dégager dans le passé tout ce qui mérite d'être prolongé ; notre programme, c'est de signaler dans le présent tout ce qui naît de notre hérédité propre, tout ce qui peut prendre place dans le patrimoine de la nation, tout ce qui fait partie de l'Alsace éternelle (le mot est joli). Si les difficultés ne trahissent pas sa bonne volonté, la Revue contribuera à maintenir une conscience alsacienne ; elle inspirera, vivifiera, réveillera nos énergies essentielles" (1).

Ce programme convient très bien aux Canadiens français. Au point de vue politique, ils occupent une situation identique à celle qui est faite aux Alsaciens depuis 1870, avec cette différence, que les premiers jouissent de la plus entière liberté à l'ombre du drapeau britannique, tandis que les derniers subissent encore le joug allemand. Mais au point de vue national, le problème est le même pour les deux petits peuples : ils sont sous la dépendance respective de nations puissantes poursuivant un idéal qui n'est pas le leur, au moins tout le leur. Et les Alsaciens et les Canadiens (2) sont loyalement soumis au gouvernement métropolitain, mais les uns et les autres veulent rester fidèles au passé de leurs ancêtres, aux multiples traditions qui font de chacun de ces deux groupes une entité nationale distincte des autres races.

(1) Le Mois littéraire et pittoresque, Paris. Août 1903. Article de René Bazin.

(2) Ceux qui sont d'origine française.

Et plus particulièrement pour nous, Canadiens français, qui avons à conserver non seulement le trésor de nos origines nationales, apporté avec tant de soin des rives de l'ancienne France aux bords du Saint-Laurent, mais qui avons aussi et surtout le trésor infiniment plus précieux de la foi catholique à transmettre intact à nos enfants, combien ne devons-nous pas nous préoccuper de maintenir chez nous une conscience canadienne, entendons nous, canadienne-française et catholique !

Mais pour maintenir dans le peuple une conscience canadienne, il faut réveiller chez lui ce que le programme alsacien nomme si justement les énergies essentielles.

Il y a juste cinquante ans, l'historien Garneau, dans la célèbre conclusion de son Histoire du Canada, a tracé d'une main ferme le programme que ses compatriotes doivent suivre, s'ils veulent atteindre les destinées glorieuses que leur réserve la Providence.

Écoutez cette voix éloquente, dont les nobles et fiers accents éveillèrent à un si haut degré l'attention des penseurs de son temps :

"Malgré toutes les tourmentes passées déjà sur le Canada, quelques centaines de colons français (car nous craignons d'exagérer en disant quelques milliers) avaient atteint le chiffre fort peu important en Europe de 60,000 âmes environ au jour de la conquête (3). Aujourd'hui (4) après 90 ans, ce chiffre atteint 700,000 et cet arbre s'est accru de lui-même, sans secours étranger, dans sa propre foi religieuse, dans sa propre nationalité.

"Pendant 150 ans, il a lutté contre les colonies anglaises, trente à quarante fois plus nombreuses, sans broncher d'un pas, et le contenu de cette histoire nous dit comment il s'acquittait de son devoir sur le champ de bataille.

"Quoique peu riche et peu opulent, ce peuple a montré qu'il avait conservé quelque chose de la grande nation dont il tire son origine. Depuis la conquête, sans se laisser distraire par les philosophes ou les rhéteurs sur les droits de l'homme et autres thèses qui amusent le peuple des grandes villes, il a fondé sa politique sur sa propre conservation, la seule base d'une politique recevable pour un peuple. Il n'était pas assez nombreux pour prétendre ouvrir une voie nouvelle aux sociétés, ou se mettre à la tête d'un mouvement quelconque à travers le monde. Il s'est resserré en lui-même, il a rallié tous ses enfants autour de lui, et a toujours craint de perdre un usage, une pensée, un préjugé de ses pères, malgré les sarcasmes de ses voisins. Le résultat c'est que jusqu'à ce jour, il a conservé sa religion, sa langue, et bien plus, un pied-à-terre à l'Angleterre dans l'Amérique du Nord en 1775 et en 1812.

"Les Canadiens (5) sont aujourd'hui un peuple de cultivateurs dans un climat rude et sévère. Il n'a point, en cette qualité, les manières élégantes et fastueuses des populations méridionales, et ce langage qui semble sortir de cette nature légère et intarissable qu'on ne connaît point dans les hautes latitudes de notre globe. Mais il a de

(3) N'est-ce pas plutôt cession que l'historien aurait dû dire ? — Note du Directeur de L'Enseignement Primaire.

(4) Il ne faut pas oublier que Garneau a écrit les lignes ci-dessus vers 1848.

(5) Ce n'est que depuis 1867 que l'adjectif français s'ajoute au nom Canadien. — Note du Directeur de L'E. P.

la gravité, du caractère et de la persévérance.

"Que les Canadiens soient fidèles à eux-mêmes ; qu'ils soient sages et persévérants, qu'ils ne se laissent point emporter par le brillant des nouveautés sociales ou politiques. Ils ne sont pas assez forts pour se donner carrière sur ce point. C'est aux grands peuples à essayer les nouvelles théories. Ils peuvent se donner des libertés dans leurs orbites assez spacieuses. Pour nous, une partie de notre force vient de nos traditions ; ne nous en éloignons ou ne les changeons que graduellement."

Soyons fidèles à nous-mêmes ! Comme les patriotes alsaciens, efforçons-nous de dégager dans le passé ce qui mérite d'être prolongé ; acclamons dans le présent tout ce qui naît de notre hérédité propre ; dans les choses patriotiques, suffisons-nous à nous-mêmes, taillons dans l'étoffe du pays, cessons de vivre d'emprunt.

C'est en cultivant dans l'âme du peuple un patriotisme bien canadien-français que nous assurerons les triomphes futurs de notre nationalité. Cessons d'être patriote à l'anglaise ou à la française : soyons-le à LA CANADIENNE. Ce patriotisme local, le seul vrai, le seul logique puisqu'il enfonce ses racines dans le sol qui nous vit naître, n'exclut pas la loyauté à notre souverain ni le culte du souvenir à l'égard de la France. Non.

Ce patriotisme de chez nous ne saurait blesser les susceptibilités des Anglais ou des Français, car l'amour du sol natal est inné au cœur de l'homme. Comme les Canadiens français ne sont pas des exilés au Canada, il est fort naturel qu'ils préfèrent le Saint-Laurent à la Tamise ou à la Seine.

D'abord, si nous voulons compter pour quelque chose dans ce bas monde, soyons quelqu'un. Nous avons un beau passé et de glorieuses traditions ; ayons donc un patriotisme à nous, comme nous devrions avoir un drapeau à nous.

Sachons démontrer par des faits l'originalité de l'esprit canadien français et la noblesse de notre caractère national.

C.-J. MAGNAN.

## L'envahissement du luxe

Un écrivain français s'exprime comme suit :

"Ce qu'il y a d'étrange et d'affligeant pour le penseur chrétien, c'est que, dans notre siècle, ce ne sont plus seulement les personnes appartenant à la haute bourgeoisie qui, selon l'expression d'un saint évêque, portent des vêtements trop lourds pour monter au ciel ; les ouvriers, les pauvres mêmes se laissent gagner par l'attrait d'une vanité qui demandera non pas au surplus, mais même au strict nécessaire, le moyen de se satisfaire, ce qui détruit fatalement l'équilibre de l'humble budget de la famille."

Ces observations ont leur application chez nous plus encore peut-être qu'en France.